

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2024/004

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Maurice LOUDET et Albert BEGUE

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Labastide pour le financement de travaux d'aménagement du chemin de Caillaouère (année 2023)

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Labastide sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 693 € à la CCPL pour l'opération : Travaux d'aménagement du chemin de Caillaouère,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Aménagement du chemin de Caillaouère	21 970,00 €	Subventions	9 800,00 €
		Fonds de concours CCPL	2 693,00 €
		Autofinancement commune	9 477,00 €
Total	21 970,00 €	Total	21 970,00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 693 € à la commune de Labastide pour le financement de l'opération Travaux d'aménagement du chemin de Caillaouère.

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ

Affichée le 21 FEV. 2024
Publiée le 21 FEV. 2024



Accusé de réception en préfecture
085-200070787-20240208-2024-004B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024